

Ce n'était pas une aumône. C'était un versement au titre d'un programme en vigueur depuis longtemps. Et l'article poursuit:

Ce n'est pas une aumône, mais un plan d'assurance garanti par le gouvernement, qui est très nécessaire et qui existe depuis longtemps.

Décembre 1961: un versement provisoire de la Commission du blé de 10c. le boisseau pour la récolte de blé de l'année précédente, s'élevant à \$39,300,000; il représente une partie du produit des ventes effectuées au cours des mois précédents.

Il ne s'agissait pas d'une aumône, en l'occurrence, mais simplement d'un versement normal des propres deniers des cultivateurs. Puis, en janvier 1962, il y a eu un versement de 42 millions de dollars à raison d'un dollar l'acre, à l'égard d'un maximum de 200 acres. Je conviens qu'il s'agissait alors d'un versement provenant des caisses du Trésor. En février 1962, il a été annoncé que le prix initial du blé allait être majoré de 10c. le boisseau. En avril 1962, on a versé environ 125 millions de dollars aux producteurs de céréales. Là encore, il s'agissait, en fait, du produit de la vente de la récolte de 1960-1961. Il n'y a donc pas eu cette fois-là un seul sou versé en subvention ou en aumône.

Donc, monsieur le président, prétendre que le vote des cultivateurs de l'Ouest du Canada a été acheté, c'est loin d'être même amusant mais c'est dénaturer les faits d'une façon flagrante, et c'est ainsi qu'il faut traiter ce raisonnement. Il n'en demeure pas moins que le ministre de l'Agriculture et tous les députés conservateurs de l'Ouest ont contribué à créer cette fausse impression. Ils se sont promenés à travers le pays—et aucun d'entre eux ne le niera—en vantant leur ministre et le premier ministre et, en fait, en inculquant aux Canadiens qui n'étaient pas cultivateurs qu'ils leur donnaient tout ce qu'ils pouvaient—aux dépens des autres Canadiens, bien entendu.

Ainsi qu'en fait foi la page 81 du compte rendu, le premier ministre a dit ce qui suit:

J'ai vu le chef de l'opposition le soir des élections, monsieur l'Orateur, alors qu'il croyait occuper bientôt le siège que j'occupe présentement. C'était avant que les cultivateurs de l'Ouest se soient prononcés.

Et un peu plus loin:

C'est l'évidence même: sous le gouvernement actuel, les cultivateurs du Canada ont enfin fait l'objet d'une considération raisonnable.

Ils continuent donc à perpétuer ce mythe qu'ils traitent les cultivateurs de l'Ouest mieux que les autres Canadiens. Examinons un peu certaines des données qu'a publiées le Bureau fédéral de la statistique en ce qui a trait aux revenus agricoles. Pour être justes envers le ministre et les honorables vis-à-vis qui viennent de l'Ouest, n'utilisons que les chiffres visant la période précédant immédiatement la campagne électorale, c'est-à-dire

ceux de janvier à mars 1962 inclusivement. La page 105 de cette publication porte sur les recettes en espèces provenant de la vente des produits agricoles au Canada, par denrée, de janvier à mars 1962. On y voit que le blé a rapporté 66 millions de dollars comparativement à 82 millions, l'année précédente. Les recettes ont donc baissé. Je ne tiens pas le ministre ou le parti conservateur entièrement responsables de cette baisse, car il y eu sécheresse, donc moins de blé. Mais si nous allons plus loin, nous constatons que la Commission canadienne du blé a versé \$37,750,000 durant le premier trimestre de 1961. En 1962, le montant n'était que de \$17,000. Monsieur le président, j'estime que le gouvernement a tenté, à dessein, de ne pas verser l'argent de cette période afin de pouvoir le faire juste avant les élections. Les revenus globaux en espèces provenant de la vente des récoltes durant cette période ont été de 189 millions de dollars, comparativement à 270 millions auparavant. Ainsi, personne ne peut dire, en toute honnêteté, que les revenus agricoles en espèces ont augmenté.

Et maintenant, examinons les frais de production pour la même période. J'ai un autre bulletin publié par le Bureau fédéral de la statistique—je n'en connais pas la date—qui touche l'indice du coût des denrées et services utilisés par les cultivateurs jusqu'en avril 1962. L'indice de base, qui est de 100, correspond à la période allant de 1935 à 1939. En avril 1959, l'indice du coût des denrées et services utilisés par les cultivateurs s'établissait à 273. En avril 1961, il était à 284, et en avril 1962, à 291. Cela indique clairement, je crois, que même si les revenus ont baissé, les frais d'exploitation ont monté. Par conséquent, comment peut-on, en toute justice, affirmer que les cultivateurs étaient mieux traités en 1962 qu'auparavant? Il y a une autre chose dont j'aimerais parler, soit le discours prononcé par le ministre à Regina il y a une couple de semaines. J'estime qu'en plus d'avoir laissé croire que les cultivateurs sont en bien meilleure posture, le fait qu'il demande maintenant que certains des paiements versés pour le blé soient mis dans une caisse afin de partager la responsabilité des risques relatifs au crédit, constitue, de la part du gouvernement, un nouvel abandon de ses obligations envers les cultivateurs. Le ministre a déclaré dans son discours:

Il n'est pas facile d'obtenir l'octroi d'un crédit de cette envergure, et je dois vous signaler qu'il sera beaucoup plus difficile d'obtenir l'approbation de crédits plus considérables.

Il me semble que s'il est vrai que le ministre fait face, comme il le déclare, à des problèmes de plus en plus complexes, c'est par suite de sa propre propagande électorale.